

SÉANCE ORDINAIRE DU 10 JANVIER 2017

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADELME
MRC DE LA MATANIE

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Adelme, tenue le mardi 10 janvier 2017 à 19h30, à la salle du conseil municipal, au 138, rue Principale, Saint-Adelme.

SONT PRÉSENT

M. le maire	Jean-Roland Lebrun
MM. les conseillers	Jeannot Marquis Clément Gauthier Julien Ouellet Marcel Gauthier
Mme les conseillères	Josée Marquis

ABSENTE

Mme la conseillère	Johanne Thibault
--------------------	------------------

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE

Mme la directrice générale et secrétaire-trésorière	Anick Hudon
---	-------------

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h30 par M. le maire Jean-Roland Lebrun.

RÉSOLUTION #2017-01

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE, les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jeannot Marquis et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour:

- 1) Ouverture de la séance;
- 2) Adoption de l'ordre du jour;
- 3) Approbation des procès-verbaux ;
- 4) Présentation des comptes;
- 5) Engagement de crédit (dépenses);
- 6) Ajustement de salaires;
- 7) Liste des dépenses incompressibles;
- 8) Varia a)
- 9) Période de questions;
- 10) Fermeture de la séance.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES)

RÉSOLUTION #2017-02

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 5 DÉCEMBRE 2016

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 décembre 2016 qui leur a été transmis par la directrice générale et secrétaire-trésorière;

EN CONSÉQUENCE, la secrétaire-trésorière procède à la lecture du procès-verbal, il est proposé par le conseiller Marcel Gauthier et résolu à l'unanimité :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 décembre 2016.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES).

RÉSOLUTION #2017-03

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 19 DÉCEMBRE 2016

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 décembre 2016 qui leur a été transmis par la directrice générale et secrétaire-trésorière;

EN CONSÉQUENCE, la secrétaire-trésorière procède à la lecture du procès-verbal, il est proposé par la conseillère Josée Marquis et résolu à l'unanimité :

D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 décembre 2016.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES).

RÉSOLUTION #2017-04

APPROBATION DES COMPTES À PAYER, DES CHÈQUES ET DES SALAIRES ÉMIS PAR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADELME

Il est proposé par le conseiller Clément Gauthier et résolu :

QUE la Municipalité de Saint-Adelme approuve la liste des comptes à payer au montant de vingt et un mille quatre cent soixante-quinze et soixante cents (21 475.60\$) et les salaires payés au montant de sept milles cinq cent cinq et quatre-vingt-une cents. (7 505.81\$).

QUE ces dépenses sont imputées au fonds d'administration de la Municipalité de Saint-Adelme, représentant un grand total de vingt-huit mille neuf cent quatre-vingt-un et quarante et une cents. (28 981.41\$).

QUE ces documents font partie intégrante du présent procès-verbal comme s'ils sont ici au long reproduits.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES)

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée, Anick Hudon, g.m.a., directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, que les crédits nécessaires à ces dépenses sont suffisants aux postes budgétaires concernés.

RÉSOLUTION #2017-05

SALAIRE DES EMPLOYÉS 2017

Il est proposé par le conseiller Jeannot Marquis que les salaires pour l'année 2017 de tous les employés de la Municipalité d'autoriser les ajustements de salaires suivants :

2% à Madame Anick Hudon, directrice générale/secrétaire-trésorière sur une base hebdomadaire de trente cinq heures semaine,

2% Monsieur Richard Rousseau, conducteur d'un camion avec chasse-neige, opérateur d'un souffleur à neige, opérateur d'une rétrocraveuse et durant l'été journalier,

2% Monsieur René Fournier, journalier.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES)

RÉSOLUTION #2017-06

DÉPENSES INCOMPRESSIBLES 2017

CONSIDÉRANT QUE, la municipalité de Saint-Adelme à l'obligation légale d'autoriser toutes les dépenses;

CONSIDÉRANT QUE, la directrice générale et secrétaire-trésorière à l'obligation légale d'émettre un certificat de disponibilité de crédit certifiant qu'il y a des fonds disponibles aux postes budgétaires mentionnés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Josée Marquis et résolu à l'unanimité :

QUE les dépenses incompressibles suivantes et leur paiement soient autorisés pour l'année 2017 :

Conseil Municipal	
211 000 131 à 211 000 200	23 017\$
Administration	
213 000 141 à 213 000 310	54 919\$
Greffé	
214 000 141 à 214 000 670	4 500\$
Salaire régulier-autre	
219 000 141 à 219 000 200	7 636\$
Protection contre incendie	
222 000 250 à 222 000 951	93 918\$
Voirie municipale	
232000 141 à 232 000 725	98 887\$
Enlèvement de la neige	
233 000 141 à 233 000 681	90 810\$
Éclairage de rues	
234 000 681	6 200\$
Réseaux de distribution de l'eau	
241 300 141 à 241 300 681	63 845\$
Réseaux d'égouts	
241 500 141 à 241 500 521	6 376\$
Matières résiduelles	
245 000	49 021\$
Total	499 129\$

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES)

PÉRIODE DE QUESTIONS

RÉSOLUTION #2017-07
LEVÉE DE LA SESSION

Il est proposé par le conseiller Josée Marquis et résolu à l'unanimité de fermer la séance. Il est 19h47.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

Je, Jean-Roland Lebrun, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Jean-Roland Lebrun, maire

Anick Hudon d.g. et sec.-très.